

Retrouver la liasse — et ce que dit le décret

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Cabinet, constats et comptes inventés ; aucune personne réelle n'est nommée. **Le point de droit ci-dessous est vérifiable à sa source officielle ; il n'est pas une opinion du prestataire.**

Le texte, sa référence et son URL

Élément	Valeur
Décret applicable	Décret n° 2016-1673 du 5 décembre 2016, relatif à la fiabilité des copies
Pris pour l'application de	Article 1379 du code civil
Publication au Journal officiel	6 décembre 2016
Source officielle	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033538124

Une copie numérique n'est **présumée fiable** — donc opposable comme l'original — que si elle résulte d'un procédé répondant aux conditions fixées par ce décret.

Ce que l'agent produit, appelé par son nom

Ce que c'est	Ce que ce n'est pas
Une extraction de données , chaque valeur portant sa position dans l'image	Une copie fiable au sens du décret du 5 décembre 2016
Un chemin vérifiable de la donnée jusqu'au pixel	Une valeur probatoire conférée à la numérisation

La conservation des originaux est une décision distincte, et elle appartient au cabinet. Ce relevé ne recommande ni ne permet de s'en séparer.

Le chemin qui donne ce que le cabinet cherche vraiment

Étape de la vérification	Ce qui la porte
La valeur contestée	renvoie à sa zone
La zone	renvoie à la photo
La photo	porte la référence de dépôt et la date
La référence	porte l'emplacement d'archivage physique de la liasse

Délai de production d'une liasse contestée	Avant	Sur les 4 dossiers contestés du trimestre
Délai moyen	2 jours, 11 demandes internes	Le jour de la demande

Si la valeur probatoire est recherchée pour elle-même

C'est un **dispositif distinct** — procédé, empreintes, journalisation, conservation — **encadré par ce même décret. Il se met en place, il s'audite, et il se contractualise à part.**

Les trois questions à poser avant de le budgéter

1. Quel procédé, et répond-il aux articles 2 à 6 du décret du 5 décembre 2016 ?

2. Qui atteste de l'intégrité dans le temps, et sur quelle durée d'engagement ?

3. Que devient la présomption si le procédé change en cours de conservation ?

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.